

Info bruit

Signaler une nuisance relative au bruit

Remarque : si vous souhaitez vous plaindre pour différentes sources de bruits-vibration, veuillez remplir les différents formulaires adéquat pour chaque type de source.

Ce formulaire doit être envoyé à **Bruxelles Environnement, Division Autorisations** :

- soit par courrier électronique à l'adresse : bruit.autorisations@environnement.brussels
- soit par courrier à l'adresse : **Avenue du Port 86c, boîte 3000 à 1000 Bruxelles**

Information Générale

Editeur du formulaire

Bruxelles Environnement

Tél. : 02/775 75 75

Avenue du Port, 86C, B-1000 Bruxelles

Email : info@environnement.brussels

Information complémentaire

Si vous lisez ceci, c'est que la nuisance que vous subissez fait partie des nuisances qui aujourd'hui ne font l'objet d'aucune législation régionale fixant des seuils de niveaux sonores maximum. Bruxelles Environnement ou votre commune ne pourra dès lors pas réaliser de mesures pour constater des infractions et il vous faudra user d'autres voies pour faire baisser la nuisance : discussion avec le responsable, intervention de la police, tribunaux, etc.

Cependant, si vous désirez signaler cette nuisance particulière afin qu'elle soit enregistrée et reprise dans les statistiques de nuisances sonores en région Bruxelloise, il vous suffit de remplir le présent formulaire. Cela permettra de faire évoluer la législation en vigueur au cours des années futures.

Identification du demandeur

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro :

Boite :

Code postal :

Commune :

Email :

Téléphone / GSM :

Information sur la nuisance

La source de la nuisance est-elle localisée à l'adresse identifiées ci-dessus ?

Si non, veuillez compléter l'adresse de la source de la nuisance :

Rue :

Numéro :

Boîte :

Code postal :

Commune :

Détails relatifs à la nuisance

Description de la nuisance :

Veillez préciser la période où la nuisance est la plus importante

Vous pouvez également joindre à ce formulaire un plan de situation, une ou plusieurs photos, une ou plusieurs copies de courriers, ...

Les données à caractère personnel vous concernant, introduite dans ce formulaire, sont traitées par Bruxelles Environnement uniquement dans le cadre de votre plainte.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail (bruit.autorisations@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Département bruit, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).